

---

## ANGERS : UN FLEURISSEMENT RÉFLÉCHI

Par Fanny Maujean

---

Au cœur d'une région de production, Angers affirme et continue de perpétuer l'excellence horticole de l'Anjou. Fanny Maujean nous présente l'approche économique et politique du fleurissement de la ville.

Angers est agrémentée de plus de 550 ha d'espaces verts publics d'une grande diversité, allant de l'espace naturel aux espaces horticoles et offrant un parc, un jardin ou un square végétalisé à moins de dix minutes à pied de tout habitant. Un patrimoine arboré conséquent avec 110 000 arbres dont 16 000 arbres d'alignement vient compléter cette offre riche et variée.

Le concept de fleurissement au sein de la ville d'Angers est passé, en quelques années, des annuelles et bisannuelles à l'ensemble de la gamme des végétaux : du bulbe à l'arbre en passant par les annuelles, bisannuelles, vivaces, arbustes.

En effet, les couleurs sont apportées par les fleurs de ces végétaux, mais aussi par leurs feuillages et textures. Ce sont tous ces éléments qui sont évalués et pris en compte dans les aménagements et les compositions paysagères.

### — CHANGER LE REGARD DU PUBLIC —

Des actions de sensibilisation du public ont été menées sur la ville pour changer le regard sur la flore spontanée et montrer l'intérêt qu'elle peut représenter au niveau de la biodiversité urbaine. Pour aller plus loin dans une démarche de développement durable et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, le fleurissement a évolué avec l'utilisation de plus de vivaces, en plantes tapissantes ou plantes de structure par exemple.

Les vivaces nécessitant un solide savoir-faire de la part des jardiniers, des formations/actions ont été mises en œuvre avec essais sur sites expérimentaux.

## — UN SCHÉMA DIRECTEUR DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS —

Pour végétaliser ces espaces, la Direction Parcs, Jardins et Paysages s'est dotée d'un schéma directeur des aménagements paysagers des espaces publics. Il s'agit d'un outil d'orientation visant à faire évoluer le fleurissement et, au-delà, les aménagements paysagers dans la ville. Il tient compte du contexte économique, de la réduction de l'usage des pesticides et, plus globalement, de l'engagement de la municipalité dans une démarche de développement durable.

En fonction du site, hypercentre, entrée de ville, centralité de quartier ou accompagnement de voirie, une palette végétale est proposée en fonction d'unités paysagères afin d'apporter une identité aux quartiers. Des fiches ont été réalisées avec des propositions d'associations végétales (arbres, arbustes, plantes à fleurs) dans lesquelles les jardiniers « piochent » pour composer les massifs. L'idée étant de constituer des fleurissements sur de longues périodes de l'année et durables.

## — UNE PRODUCTION VARIÉE —

Pour son approvisionnement en végétaux, la direction s'appuie sur une autoproduction importante (cf. Tableau). Son centre horticole assure la production de 450 variétés différentes de plantes à fleurs (vivaces et annuelles),

800 variétés d'arbustes. Deux sites de production accueillent ces végétaux :

- La pépinière municipale, située à Saint Barthélémy d'Anjou, produit chaque année, 10 000 arbustes, 5 000 chrysanthèmes y sont produits et 1 000 arbres en conteneurs ou pleine terre y sont conduits.
- Les serres municipales, situées dans le quartier des Justices, accueillent la production des annuelles, bisannuelles, vivaces. En 2013, ce sont 250 000 plantes (annuelles, bisannuelles, vivaces) qui y sont produites.

Pour cela, 1 460 m<sup>2</sup> de tunnels et 6 400 m<sup>2</sup> de serres, disposant d'équipements de chauffage, de ferti-irrigation et d'ordinateurs bioclimatiques sont nécessaires. Les serres sont chauffées par une chaudière bois.

Ces dernières années, la diversité de production a entraîné une réduction de la production des annuelles et bisannuelles au profit des vivaces (en 2005, 450 000 plantes produites, en 2014 environ 225 000). Ces dernières, utilisées en plantes de structure au sein des massifs, en annuelle, en bisannuelle ou en couvre sol, prennent une place de plus en plus importante dans les achats et la production.

En 2013, la ville produit environ les 2/3 des vivaces utilisées dans les massifs.

ANNÉE 2013	PLANTES PRODUITES	PLANTES ACHETÉES	TOTAL PLANTES
Annuelles	93 000	400	<b>93 400</b>
Bisannuelles	98 000		<b>98 000</b>
Chrysanthèmes	5 000 touffes et 200 formes	1 000	<b>6 200</b>
Vivaces couvre sol	12 000		<b>12 000</b>
Vivaces utilisées en annuelles	9 400		<b>9 400</b>
Vivaces utilisées en pérennes	5 400	8 900	<b>14 300</b>
Bulbes	Été : 1 400	Printemps : 46 000	<b>47 400</b>
<b>Totaux plantes</b>	<b>224 400</b>	<b>56 300</b>	<b>280 700</b>

TABLEAU : PRODUCTION ET ACHATS DE PLANTES POUR LE FLEURISSEMENT À ANGERS EN 2013

## LES COÛTS DU FLEURISSEMENT À ANGERS

*Les coûts ci-dessous correspondent aux coûts en régie de production et d'entretien des bisannuelles, annuelles, chrysanthèmes, et vivaces, ainsi que les achats (ne sont pas compris les arbres et arbustes à fleurs).*

### **Coûts de production**

L'équipe de production florale des serres est composée de 5 agents qui assurent toutes les étapes du cycle de culture : bouturage, semis, repotage, soins, etc. L'équipe de la pépinière est constituée de 3 agents.

Si l'on prend en compte les dotations aux amortissements, les énergies, les achats (graines et boutures, substrats, intrants, plantes finies) et la main-d'œuvre, nous sommes en 2013 en coût production à : 323 500 € TTC pour 280 700 plantes.

Le coût de la masse salariale dévolue à cette production de plantes est de 260 000 € TTC environ en 2013.

Les coûts consolidés par type de plantes et avec les équipements de la Ville d'Angers (serres, tunnels,

chaufferie bois, matériels et engins), ainsi que les coûts de masse salariale, nous arrivons aux ratios suivants : 1,52 € TTC/annuelle, 0,46 € TTC/bisannuelle, 48,02 € TTC/chrysanthème, 1,69 € TTC/vivace utilisée en couvre sol, 2,02 € TTC/vivace utilisée en pérenne et 2,02 € TTC/vivace utilisée en annuelle, 1,52 €TTC/bulbe utilisé en annuelle.

### **Coûts de plantation et d'entretien**

A ces coûts de production, doivent être ajoutés les coûts de main-d'œuvre des jardiniers qui réalisent la plantation et l'entretien des aménagements, soit plus de 9 100 heures par an pour le fleurissement, ce qui correspond à environ 325 500 €TTC (35,50 €TTC/h) en 2013.

On arriverait ainsi à un coût par habitant de 4,30 € TTC pour le fleurissement de la Ville en 2013 (hors arbres et arbustes à fleurs).

F. M.



FLORAISON PRINTANIÈRE DE L'AVENUE DE LA BLANCHERAIE À ANGERS - © VILLE D'ANGERS

### **À lire...**

*« Conséquences économiques du changement de la politique de fleurissement sur le coût des productions florales de la ville d'Angers » Florian Babet/ Agrocampus Ouest, INHP, Angers 2102*